

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 27 avril 2021, de 19 h à 21 h 37, en mode visioconférence, conformément au décret no 1039-2020 du gouvernement du Québec, et à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Roxanne Béland
 Tania Bolduc
 Gabrielle Brisebois
 Nadine Demers
 Mélanie Desrosiers
 Marie-Andrée Gilbert
 Caroline Jean
 Hayette Laouari
 Catherine Lemelin
 Ann O'Farrell
 Caroline Rouleau
 Brigitte Talbot

Messieurs Richard Pierre
 M. Karl-Anthony Turgeon

Sont également présents :

Messieurs Jean-Marc Jean, directeur général
 Pierre Côté, secrétaire général
 Nicolas Turcotte, personnel d'encadrement sans droit de vote

1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public et explique le déroulement de la rencontre.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

CA-CSSCS-21-04-27-01

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 27 avril 2021, à 19 h
en visioconférence

ORDRE DU JOUR

- 1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 MARS 2021
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES
 - 5.1- Indicateurs de gestion – Présentation de M. Nicolas Turcotte, directeur, SRH
 - 5.2- Suivi au plan triennal 2021-2022 à 2023-2024 (avis publics et assemblées)
 - 5.3- Structure administrative des cadres de service 2021-2022
 - 5.4- Structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des adultes et de la formation professionnelle)
 - 5.5- Calendriers scolaires de la formation générale des adultes 2021-2022
 - 5.6- Aliénation d'une parcelle de terrain à la Municipalité de Sainte-Claire
 - 5.7- Projet d'agrandissement pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire Morissette (Sainte-Claire)
 - 5.8- Projet d'agrandissement pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire de la Marelle (Beaumont)
 - 5.9- Projet de remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien)
 - 5.10- Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet)
 - 5.11- Projet d'agrandissement pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire de la Colline (Saint-Paul)
 - 5.12- Projet d'agrandissement pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire Saint-Joseph (Saint-Pamphile)
 - 5.13- Adjudication du contrat de construction pour le projet de rénovation des classes et des corridors du 2^e étage de l'école Morissette (Sainte-Claire)
 - 5.14- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise aux normes des rotondes à l'école secondaire de Saint-Charles
 - 5.15- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise aux normes de la piscine à l'école secondaire de Saint-Damien
 - 5.16- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise à niveau des composantes de chauffage à l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS
 - 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2- Comité de vérification
 - 6.3- Comité des ressources humaines
 - 6.4- Comité consultatif du transport des élèves
- 7.- INFORMATIONS
 - 7.1- Démission d'un membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- 8.- SUJETS DIVERS
- 9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 MARS 2021**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CA-CSSCS-21-04-27-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 23 mars 2021;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 23 mars 2021 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé. -

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Huguette Ruel résidente de Saint-Charles-de-Bellechasse s'adresse à la présidente, Mme Hayette Laouari, concernant l'aménagement physique de la nouvelle école primaire qui sera construite dans sa municipalité. À l'invitation de Mme Laouari, le directeur général, M. Jean-Marc Jean, informe Mme Ruel que pour le moment, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud n'a pas reçu de confirmation de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse concernant le terrain qu'elle prévoit céder pour la construction de la nouvelle école.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Indicateurs de gestion – Présentation de M. Nicolas Turcotte, directeur, SRH**

M. Nicolas Turcotte, directeur du Service des ressources humaines, présente les indicateurs de gestion et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

5.2- **Suivi au plan triennal 2021-2022 à 2023-2024 (avis publics et assemblées)**

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, informe les membres du conseil d'administration des dernières assemblées publiques qui se sont déroulées sur le territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, soit à l'école de Sainte-Apolline le 6 avril 2021 et à l'école de Saint-Cyrille le 14 avril 2021.

5.3- **Structure administrative des cadres de service 2021-2022**

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente la structure administrative des cadres de services 2021-2022. Une modification est apportée au Service aux entreprises.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la consultation effectuée auprès de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) relativement à la modification de la structure administrative des cadres de service pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres de service 2021-2022 déposée par la direction générale.

CA-CSSCS-21-04-27-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Karl-Anthony Turgeon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des cadres de service 2021-2022, telle que déposée;

QUE le document *Structure administrative des cadres de service 2021-2022* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la structure administrative des cadres de service 2021-2022 soit effective à compter du 1^{er} juillet 2021.

Adopté.-

5.4- Structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des adultes et de la formation professionnelle)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente la structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 pour les secteurs des adultes et de la formation professionnelle.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la consultation menée auprès de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) relativement à la modification de la structure administrative des cadres des centres pour l'année *scolaire 2021-2022*;

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des adultes et de la formation professionnelle) déposée par la direction générale.

CA-CSSCS-21-04-27-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des adultes et de la formation professionnelle), telle que déposée;

QUE le document *Structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022* (secteur des adultes et de la formation professionnelle) fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des adultes et de la formation professionnelle) soit effective à compter du 1^{er} juillet 2021.

Adopté.-

5.5- Calendriers scolaires de la formation générale des adultes 2021-2022

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions de centre d'éducation des adultes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-21-04-27-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers scolaires de la formation générale des adultes 2021-2022 tels que déposés et faisant partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

5.6- Aliénation d'une parcelle de terrain à la Municipalité de Sainte-Claire

M. Jean-Marc Jean, directeur général, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est l'actuel propriétaire du lot 3 713 606 du Cadastre de Québec, contenant le terrain et la bâtisse de l'école primaire Morissette de Sainte-Claire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Claire demande au centre de services scolaire d'acquérir à titre gratuit une parcelle de terrain, de 2m², afin de procéder à des travaux visant à faciliter la circulation des véhicules sur la rue de la Fabrique, le tout tel qu'il appert du croquis ci-joint;

ATTENDU QUE la sécurité des élèves et des membres du personnel de l'école primaire Morissette n'est aucunement compromise par les travaux à être réalisés par la Municipalité de Sainte-Claire;

ATTENDU QUE les travaux seront exécutés à l'été 2022, pendant la période d'inoccupation de l'école;

ATTENDU QUE le directeur de l'école Morissette, M. André Labrecque, est favorable à l'aliénation de la parcelle de terrain en faveur de la Municipalité de Sainte-Claire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Claire assumera tous les frais nécessaires à la conclusion de la transaction, notamment, mais non limitativement, les frais d'arpentage, les frais de notaire et les frais relatifs à la publication au registre foncier;

ATTENDU QUE la valeur au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Claire pour la parcelle de terrain est de 22,46 \$ par mètre carré, soit 44,92 \$ pour la parcelle à être aliénée;

ATTENDU QU'aucune autorisation ministérielle n'est requise en vertu de l'article 3 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire (RLRQ, c I-13.3, r. 7)*, puisque la valeur de la parcelle de terrain à aliéner est inférieure à 100 000,00 \$.

CA-CSSCS-21-04-27-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration approuvent l'aliénation d'une parcelle de 2m² à la Municipalité de Sainte-Claire sans aucune contrepartie monétaire de celle-ci, le tout tel qu'identifié au croquis ci-joint;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur général, monsieur Jean-Marc Jean, à signer tous les documents nécessaires à l'aliénation de l'immeuble, incluant l'acte notarié qui en résultera, aux conditions énoncées dans la présente résolution.

Adopté.-

5.7- Projet d'agrandissement pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire Morissette (Sainte-Claire)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves les espaces nécessaires à la tenue des activités d'éducation;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel de l'école primaire Morissette ne comporte plus les espaces suffisants pour offrir les services d'éducation;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation offre une mesure pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031*;

ATTENDU QUE la demande adressée au Ministère dans le cadre de la mesure 50511 doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration.

CA-CSSCS-21-04-27-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à adresser une demande au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure *Ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511)* pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire Morissette (Sainte--Claire).

Adopté.-

5.8- Projet d'agrandissement pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire de la Marelle (Beaumont)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves les espaces nécessaires à la tenue des activités d'éducation;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel de l'école primaire de la Marelle ne comporte plus les espaces suffisants pour offrir les services d'éducation;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation offre une mesure pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031*;

ATTENDU QUE la demande adressée au Ministère dans le cadre de la mesure 50511 doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration.

CA-CSSCS-21-04-27-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à adresser une demande au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure *Ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511)* pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire de la Marelle (Beaumont).

Adopté.-

5.9- Projet de remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves des installations adéquates et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation et de conditionnement physique à l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien);

ATTENDU QUE les installations actuelles dans le bâtiment de l'école primaire des Rayons-de-Soleil sont inappropriées, inadéquates et pourraient représenter un risque pour la sécurité des élèves et du personnel;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation offre une mesure pour le remplacement de bâtiment (mesure 50631) dans le cadre du *Plan d'investissement*;

ATTENDU QUE la demande adressée au Ministère dans le cadre de la mesure 50631 doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration.

CA-CSSCS-21-04-27-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à adresser une demande au ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure *Remplacement de bâtiment (mesure 50631)* pour le remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien).

Adopté.-

5.10- Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves des installations adéquates et sécuritaires pour la tenue des activités d'éducation et de conditionnement physique à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet);

ATTENDU QUE les installations actuelles dans le bâtiment sont inappropriées, inadéquates et pourraient représenter un risque pour la sécurité des élèves et du personnel qui y pratiquent des activités physiques et sportives;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation offre une mesure pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031*;

ATTENDU QUE la demande adressée au Ministère dans le cadre de la mesure 50511 doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration.

CA-CSSCS-21-04-27-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à adresser une demande au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure *Ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511)* pour la construction d'un gymnase à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet).

Adopté.-

5.11- Projet d'agrandissement pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire de la Colline (Saint-Paul)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves les espaces nécessaires à la tenue des activités d'éducation;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel de l'école primaire de la Colline ne comporte plus les espaces suffisants pour offrir les services d'éducation;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation offre une mesure pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031*;

ATTENDU QUE la demande adressée au Ministère dans le cadre de la mesure 50511 doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration.

CA-CSSCS-21-04-27-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à adresser une demande au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure *Ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511)* pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire de la Colline (Saint-Paul).

Adopté.-

5.12- Projet d'agrandissement pour l'ajout de quatre classes à l'école primaire Saint-Joseph (Saint-Pamphile)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud souhaite fournir à ses élèves les espaces nécessaires à la tenue des activités d'éducation;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel de l'école primaire Saint-Joseph ne comporte plus les espaces suffisants pour offrir les services d'éducation;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation offre une mesure pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031*;

ATTENDU QUE la demande adressée au Ministère dans le cadre de la mesure 50511 doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration.

CA-CSSCS-21-04-27-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Pierre et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d’administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à adresser une demande au ministère de l’Éducation, dans le cadre de la mesure *Ajout d’espace pour la formation générale (mesure 50511)* pour l’ajout de quatre classes à l’école primaire Saint-Joseph (Saint-Pamphile).

Adopté.-

5.13- Adjudication du contrat de construction pour le projet de rénovation des classes et des corridors du 2^e étage à l’école Morissette (Sainte-Claire)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l’appel d’offres public publié le 23 mars 2021 pour le projet de rénovation des classes et des corridors du 2^e étage à l’école Morissette (Sainte-Claire);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 20 avril 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Action Estimation inc.	695 160,00 \$	1
Qualité construction (CDN)	738 738,00 \$	2
Guillaume Proulx Construction	850 650,00 \$	3

ATTENDU l’avis ci-joint de la firme Atelier Guy Architectes recommandant l’octroi du contrat à la firme Action Estimation inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 695 160 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s’inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l’Éducation pour l’année 2020-2021.

CA-CSSCS-21-04-27-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** :

QU’en fonction de l’octroi ministériel et de la recommandation de la firme Atelier Guy Architectes dont l’avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour la rénovation des classes et des corridors du 2^e étage de l’école Morissette (Sainte-Claire) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Action Estimation inc. pour un montant de 695 160 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.14- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise aux normes des rotondes à l’école secondaire de Saint-Charles

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l’appel d’offres public publié le 26 mars 2021 pour le projet de mise aux normes des rotondes à l’école secondaire de Saint-Charles;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 22 avril 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l’avis ci-joint de la firme Brigad architecture design recommandant l’octroi du contrat à la firme Les Constructions TD Paradis inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 888 313 \$ (avant taxes);

Firme	Prix total	Rang
Les Constructions TD Paradis inc.	888 313,00 \$	1
Construction Marc Bolduc inc.	994 000,00 \$	2

ATTENDU QUE ce projet s’inscrit dans le cadre de la mesure 50622 reçue du ministre de l’Éducation pour l’année 2020-2021.

CA-CSSCS-21-04-27-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** :

QU’en fonction de l’octroi ministériel et de la recommandation de la firme Brigad architecture design dont l’avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour la mise aux normes des rotondes à l’école secondaire Saint-Charles soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Les Constructions TD Paradis inc. pour un montant de 888 313 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.15- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise aux normes de la piscine à l’école secondaire de Saint-Damien

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l’appel d’offres public publié le 1^{er} avril 2021 pour le projet de mise aux normes de la piscine à l’école secondaire de Saint-Damien;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Guillaume Proulx Construction	1 091 000,00 \$	1
Construction Gérard Vachon et Fils inc.	1 119 673,78 \$	2
Les Constructions R. Paradis	1 122 990,00 \$	3

ATTENDU l’avis ci-joint de la firme Bouthillette Parizeau recommandant l’octroi du contrat à la firme Guillaume Proulx Construction inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 091 000 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s’inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l’Éducation pour l’année 2020-2021.

CA-CSSCS-21-04-27-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** :

QU’en fonction de l’octroi ministériel et de la recommandation de la firme Bouthillette Parizeau dont l’avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour la mise aux normes de la piscine à l’école secondaire de Saint-Damien soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Guillaume Proulx Construction inc. pour un montant de 1 091 000 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet

Adopté.-

5.16- **Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise à niveau des composantes de chauffage à l’école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)**

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l’appel d’offres public publié le 15 mars 2021 pour le projet de mise à niveau des composantes de chauffage à l’école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Les Constructions R. Paradis inc.	286 493,00 \$	1
Guillaume Proulx Construction	309 942,00 \$	2

ATTENDU l’avis ci-joint de la firme R+O Énergie recommandant l’octroi du contrat à la firme Les Constructions R. Paradis inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 286 493 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s’inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l’Éducation pour l’année 2020-2021.

CA-CSSCS-21-04-27-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** :

QU’en fonction de l’octroi ministériel et de la recommandation de la firme R+O Énergie dont l’avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour la mise à niveau des composantes de chauffage à l’école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Les Constructions R. Paradis inc. pour un montant de 286 493\$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

6. **RAPPORT DES COMITÉS**

6.1- **Comité de gouvernance et d’éthique**

Mme Gabrielle Brisebois, présente un état de situation des travaux réalisés dans le cadre de ce comité de travail. Lors de la rencontre du 6 avril dernier, les règles de fonctionnement du comité ont été adoptées. Le projet de *Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone* a été analysé en prévision de l’éventuelle adoption d’un règlement propre au conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Plusieurs questions demeurent ambiguës. Mme Brisebois invite les membres du conseil d'administration à compléter le questionnaire à la station 9 de la formation en ligne offerte par l'ENAP afin de bénéficier des résultats de façon collective.

6.2- Comité de vérification

La présidente du comité, Mme Caroline Jean, présente un état de situation des travaux réalisés dans le cadre de ce comité de travail, dont une analyse de la situation budgétaire du centre de services pour l'année 2020-2021 considérant les impacts de la COVID et les allocations du MEQ. Certains ajustements au budget ont été faits. Les membres du comité seront impliqués dans tout le processus de la planification budgétaire pour l'année 2021-2022.

6.3- Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers, présidente du comité, présente un état de situation des travaux réalisés dans le cadre de ce comité de travail, dont l'élaboration d'un plan de relève des cadres en quatre axes et l'élaboration d'un outil qui détermine les critères d'évaluation de la direction générale.

6.4- Comité consultatif du transport des élèves

La prochaine rencontre est prévue le 8 juin 2021.

7. **INFORMATIONS**

7.1- Démission d'un membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

L'avis de démission de M. Jean Bernatchez, membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines, est déposé auprès des membres du conseil d'administration.

8. **SUJETS DIVERS**

8.1- Question adressée à la direction générale concernant la sécurité de l'information au regard des données sensibles

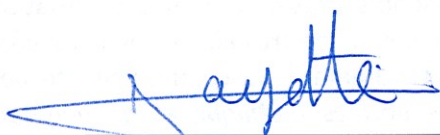
Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, informe les membres du conseil d'administration que le Service des ressources informationnelles procède aux copies de sauvegarde et assure la protection de nos systèmes.

9.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Gabrielle Brisebois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

CA-CSSCS-21-04-27-17

QUE la séance soit levée à 21 h 37.



Mme Hayette Laouari, présidente



M. Pierre Côté, secrétaire général